

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

15-2023 Acquisition et pose d'un appareil de vidage à système champignon

Le Président de la Communauté de communes des BaronnieS en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n°71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n°167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°127-2023 en date du 27 juin 2023 approuvant l'acquisition d'un camion type polybenne d'occasion pour la réalisation de la collecte des cartons bruns en régie sur le territoire de la CCBDP ;

Considérant qu'il convient d'équiper le futur camion polybenne permettant la collecte des cartons avec un appareil de vidage à système champignon ;

Considérant que la Carrosserie VINCENT est le seul fournisseur représentant la marque Kinshofer en mesure de fournir la CCBDP ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer la proposition tarifaire n°23089025 du 07/08/2023 de la Carrosserie VINCENT et fils, sise BP 70070 à ETOILE-SUR-RHONE (26802) pour l'acquisition et la pose d'un appareil de vidage à système champignon.

ARTICLE 2

Le coût de cette acquisition et prestation de pose revient à 22 581.00 € HT soit 27 097.20 € TTC (TVA 20 %) ;

ARTICLE 3

Les crédits sont inscrits au budget 2023 à la ligne 2182 (812403) ;

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 16 août 2023

Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 22/08/2023
Mise en ligne le : 22/08/2023